

COMPLEMENT A LA FICHE MEDICALE
à remplir impérativement par les parents

L'assurance médicale ne concerne pas les maladies chroniques.

Les parents des enfants qui vont étudier en Israël doivent **savoir et signer** qu'ils acceptent de prendre en charge les frais relatifs à l'hospitalisation, les traitements et aux conséquences éventuelles des maladies antérieures.

L'assurance contractée en Israël couvre les frais des maladies qui pourraient survenir à partir de leur arrivée en Israël et ne concerne pas les maladies antérieures.

Le Ministère de l'Education Nationale Israélien est dégagé de toute responsabilité au cas où tout traitement médical devant être poursuivi n'aurait pas été signalé.

Nom et prénom du candidat:.....

Date de

naissance.....

Nom du parent

signataire.....

Signature :.....

Je soussigné(e).....autorise à faire subir à mon fils toute intervention chirurgicale d'urgence qui s'imposerait.

Le Directeur, Rav David BITTOUN, devient mon représentant auprès des autorités médicales en cas d'urgence, à Kfar Maimon

הרב דוד ביטון, מנהל המגמה הצרפתית, יהפוך להיות אפוטרופוס של בנו על ידי המוסדות הרפואיים במקרה של סכנה רפואית.

Ceci reste valable tant que mon fils/ma fille étudiera dans les cadre du Ministère de l'Education Nationale Israélien.

Fait à..... **Le**.....

Signature :.....